

ACCÈS - RESTAURATION ET INTERNAT

Heures d'ouverture du bureau de l'intendance : Du lundi au vendredi de 10h00 à 13h15 – Fermé le mercredi

PIÈCES À FOURNIR À L'INSCRIPTION

➤ **Tous les élèves**

Fiche intendance remplie

RIB obligatoire (pour remboursement éventuel : annulation voyage - self - bourses...)

➤ **Elèves demi-pensionnaires**

La somme de 80,00 euros (chèque ou espèces ou CBI pour les élèves déjà scolarisés) pour l'avance de 20 repas.

➤ **Elèves internes**

Acompte forfaitaire de 200,00 euros (chèque ou espèces) encaissé fin septembre.

GÉNÉRALITÉS DEMI-PENSION

Tout élève demi-pensionnaire doit recharger son compte de cantine avant la rentrée scolaire. Privilégiez le paiement en ligne par CB.

Le prix du repas à l'unité est de 3.89 € en 2025.

L'approvisionnement de la carte de SELF peut se faire (minimum 20€) :

- En ligne via PRONOTE avec vos codes d'accès fournis par l'établissement.
- Par chèque avec le nom et le prénom de l'élève au dos, déposé dans la boîte aux lettres de l'intendance à l'ordre de « LYCEE Armorin » pour les élèves du lycée, à l'ordre du « COLLEGE Armorin » pour les élèves du collège.
- En espèces uniquement au bureau de l'intendance contre remise d'un reçu (ne jamais déposer d'espèces dans la boîte aux lettres)

COLLEGIENS

Le passage au self s'effectue avec une carte cantine fourni à la rentrée en 6^{ème}.

Lorsqu'un collégien oublie sa carte, et a un solde suffisant, il demande au bureau de l'intendance une carte de prêt valable pour la journée. Le compte de l'élève devra être suffisamment crédité pour accéder au self.

Un demi-pensionnaire est inscrit au self de manière régulière au moins un jour fixe par semaine.

Un externe peut manger au self de façon occasionnelle au tarif de 6.50€ en 2025.

LYCEENS :

L'entrée dans l'établissement et au restaurant scolaire s'effectue via le **PASS'REGION**. Bien penser à en faire la demande au mois de juillet pour les secondes (sur le site : <https://www.auvergnerhonealpes.fr/passregion>).

La réservation au self pour les lycéens est obligatoire et se fait au plus tard le jour J avant 10h00 sur la borne ou sur pronote.

Lorsqu'un lycéen oublie sa carte, et a un solde suffisant, il peut badger en tapant le numéro de son Pass'région et sa date de naissance (6 chiffres). Le compte de l'élève devra être suffisamment crédité pour accéder au self.

INTERNAT :

Le montant de l'internat (hébergement + repas) est forfaitaire :

Forfait 4 nuits : 1491.80€ du lundi matin au vendredi midi.

Forfait 3 nuits : 1175.66€ du lundi matin au vendredi midi avec retour au domicile le mercredi avant midi.

Le paiement devra être effectué via l'application TELESERVICES.

NB : Les tarifs sont votés pour l'année civile et sont susceptibles d'être réactualisés au 1^{er} janvier 2026.

AIDES SOCIALES

Il est rappelé qu'un service d'aide sociale existe si la famille se trouve en difficultés financières (avec ou sans droit aux bourses). Pour faire une demande de fonds social ou de bourse, n'hésitez pas à prendre rendez-vous avec l'assistante sociale ou à contacter le bureau de l'intendance.